

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
DECHETS				01/01/2023	Délibération n° I-8 du 12 décembre 2022
APPORTS EN DECHETERIE ET ECOPOINTS – REDEVANCES DUES PAR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (en net)					
<u>Territoire Agglomération du Choletais</u>					
Tout venant	par m3	38,50 €	44 €		
Déchets verts	par m3	20,35 €	20,35 €		
Cartons	par m3	6,05 €	6,05 €		
<u>Apports en déchèteries uniquement</u>					
Métaux	par m3	4,95 €	9,90 €		
Bois	par m3	17,60 €	19,80 €		
Plastiques durs	par m3	4,95 €	6,05 €		
Films plastiques	par m3	4,95 €	11,00 €		
<u>DEPOTS SAUVAGES AU PIED DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (en € HT)</u>					
Tarif dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire	à l'heure		62,00 €		
<i>Les tarifs "dépôts en déchèterie" seront comptabilisés en plus du tarif ci-dessus</i>					
<u>CONTROLE D'ACCES (net)</u>					
Carte supplémentaire	par carte	10 €	10 €		
5 Passages supplémentaires – particuliers	par carte	10 €	10 €		
<u>MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE BACS ROULANTS (net)</u>					
Forfait livraison, récupération et nettoyage des bacs	forfait/intervention		59,00 €		
Mise à disposition d'un bac Ordures Ménagères	l/semaine		0,053 €		
<u>REDEVANCE SPECIALE DECHETS</u>					
Pour les professionnels, collectivités et associations de l'Agglomération du Choletais :					
Territoire Agglomération du Choletais (net)	m³/collecte	0 €	45 €		
redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine (zone C1) ou 2000l/tous les 15 jours (zone C0.5)					
Territoire Agglomération du Choletais (net)	m³/collecte	0 €	45 €		
Demande d'une collecte supplémentaire = facturation au premier litre					